

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi trois avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 mars 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Ronan GILLES, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Marylène JÉGO	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

33. Nomination des représentants de la Ville d'Orvault dans les instances de la société publique locale « Erdre, Cens, Chézine, restauration durable »

Madame VIGNAUX rapporte :

A la suite de la décision du Conseil municipal d'adhérer à la Société Publique Locale (SPL) « ERDRE, CENS, CHEZINE, Restauration Durable », il convient que le Conseil

municipal désigne ses représentants dans les différentes instances de cette future société.

Les représentants de la Ville d'Orvault seront les suivants :

- 1 titulaire et 1 suppléant à l'assemblée générale (article 35 des statuts) ;
- 3 titulaires au Conseil d'Administration (article 15 des statuts) ;
- 1 titulaire et 1 suppléant au Comité de suivi et d'engagement (article 9 du règlement intérieur) ;
- 1 titulaire et 1 suppléant supplémentaires au Comité de suivi et d'engagement lorsque le dossier traité par le Comité de suivi et d'engagement concernera précisément la Ville d'Orvault (article 9 du règlement intérieur).

AINSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Commerce,

Vu la délibération du Conseil municipal numéro DCM2023S2N32, en date du 3 avril 2023 décidant l'adhésion de la Ville d'Orvault à la future SPL « ERDRE, CENS, CHEZINE, Restauration Durable »,

Vu les projets de Statuts, de Pacte d'actionnaires et de Règlement intérieur joints à la délibération du Conseil municipal susvisée,

Vu l'avis de la commission Education Enfance Jeunesse réunie le 22 mars 2023.

DECISION

Sur proposition de Madame Dominique VIGNAUX et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS des groupes Aimer Orvault et Orvault au centre, Monsieur le Maire, Monsieur GUILLON et Madame GAILLOCHET étant sortis de la salle lors de la présentation du sujet et du vote :

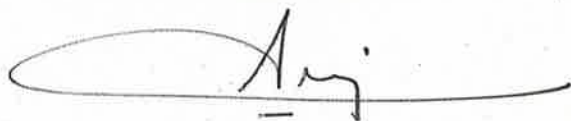
- **ACCEPTE** que la désignation des membres du Conseil municipal au sein des instances de la SPL soit prononcée à main levée, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT ;
- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Sébastien GUITTON, en qualité de représentant de la Ville d'ORVAULT à l'Assemblée Générale.
En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, désigner Madame Marie-Paule GAILLOCHET, lequel assurera en ses lieu et place la représentation de la Ville à l'Assemblée Générale.
- **DÉSIGNE** les trois représentants de la Ville d'ORVAULT au Conseil d'Administration de la SPL comme indiqué ci-dessous :
 - Administrateur 1 : Monsieur Jean-Sébastien GUITTON
 - Administrateur 2 : Madame Marie-Paule GAILLOCHET
 - Administrateur 3 : Monsieur Yann GUILLON

- **DÉSIGNE** les représentants de la Ville d'ORVAULT au Comité de suivi et d'engagement de la SPL :
 - Monsieur David HURTREL en qualité de représentant titulaire ;
 - Monsieur Jean-Yves ROUX, en qualité de représentant suppléant ;
 - Lorsque le dossier traité par le Comité concerne précisément la Ville d'ORVAULT, Madame Dominique VIGNAUX est autorisé(e) à participer en qualité de représentant supplémentaire titulaire ;
Dans ce dernier cas, Monsieur Guillaume GUERINEAU est autorisé(e) à participer en qualité de représentant supplémentaire suppléant.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NANTES (Loire-Atlantique) dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa réception par le représentant de l'État ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 4 avril 2023

Pour le Maire
Le Directeur général

Le secrétaire de séance



Jean-François MAISONNEUVE



Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 05 AVR. 2023

Et par publication le : 04 AVR. 2023

